

# Centre logistique de Milton : Rapport du deuxième trimestre de 2022

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022

## 1.0 Aperçu du projet

Le centre logistique de Milton (le « projet ») a été l'objet d'une évaluation environnementale fédérale qui s'est échelonnée sur plusieurs années et a débouché sur une décision du gouvernement fédéral le 21 janvier 2021, une autorisation du ministère des Pêches et des Océans le 23 juillet 2021 et une décision de l'Office des transports du Canada le 22 novembre 2021. Le projet est assorti de 325 conditions juridiquement contraignantes visant à protéger les collectivités et l'environnement, dont l'obligation de produire des rapports trimestriels décrivant la façon dont le CN a géré la rétroaction reçue relativement au projet.

## 2.0 Résumé des activités de construction

Les travaux de construction du projet ont commencé le 17 janvier 2022 avec les [activités de la phase 1](#). Au cours du deuxième trimestre de 2022, les activités suivantes ont eu lieu sur le chantier : excavation des étangs de gestion des eaux de pluie et préparation des zones de valorisation accessibles à cette période de l'année; travaux d'excavation qui n'ont pas été effectués pendant l'hiver; enlèvement d'un bâtiment appartenant au CN et mise en place de mesures d'atténuation; travaux de déviation du ruisseau Indian Creek et du tributaire A et valorisation d'habitats dans les zones hors circuit; et travaux sur les routes d'accès, y compris la pose d'un pont temporaire (route d'accès) pour franchir le ruisseau Indian Creek.

Toutes les activités sont exécutées conformément aux conditions énoncées dans la déclaration de décision du gouvernement fédéral.

On trouvera ci-dessous des images représentant diverses activités de construction qui ont eu lieu au cours du trimestre, datées et accompagnées d'une courte description.





Construction hors circuit du canal de déviation du tributaire A  
13 avril 2022



Passage supérieur temporaire d'Indian Creek avec sacs de gravillon et fondations de culée  
28 avril 2022



Stationnement temporaire et protection d'une grange patrimoniale  
9 mai 2022



Pose d'un pont temporaire avec ouvrage de réduction d'érosion et clôture pour la faune  
17 mai 2022

## 2.1 Période de consultation du public sur la proposition de modification de l'oléoduc de Sun-Canadian

Le CN a soumis une proposition visant à reconfigurer un tronçon de l'oléoduc existant de Sun-Canadian pour permettre la construction du terminal intermodal. L'oléoduc existant, qui est constitué de deux conduites distinctes franchissant la propriété du CN dans l'axe sud-est – nord-est, se trouve dans une emprise qui passe dans la partie nord-ouest du projet de terminal intermodal proposé. À la suite de discussions avec Sun-Canadian, le plan préliminaire a été raffiné. Au lieu de relocaliser l'oléoduc à l'extrémité nord du terminal proposé, à une profondeur variant entre 3 mètres et 6 mètres, celui-ci resterait à l'endroit actuel, mais serait enfoui plus profondément, soit à environ 14 mètres. Ce plan amélioré a beaucoup moins de répercussions que le plan préliminaire.

En vertu de la condition 2.17 de la déclaration de décision du gouvernement fédéral, le CN est tenu d'aviser l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) par écrit des changements proposés qui auraient pour effet de modifier la description du projet énoncée dans la déclaration de décision. Le CN a soumis sa [proposition de changement à la conception et à la construction de l'oléoduc de Sun-Canadian](#) à l'AEIC le 8 avril 2022.

Le 6 juin 2022, l'AEIC a établi une [période de consultation publique](#) de 21 jours au cours de laquelle les parties intéressées pouvaient exprimer leur point de vue relativement à la reconfiguration améliorée d'une partie de l'oléoduc de Sun-Canadian. La proposition du CN a été publiée sur la page Web du Registre canadien d'évaluation d'impact avec l'*Analyse préliminaire des changements proposés par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada au projet de pôle logistique de Milton* de l'AEIC, qui concluait que le plan optimisé de reconfiguration de l'oléoduc n'entraînerait pas d'effets environnementaux négatifs autres que ceux mentionnés dans le rapport de la commission d'examen conjoint et n'aurait pas non plus d'effets environnementaux négatifs supplémentaires ni de répercussions sur l'exercice des droits des groupes autochtones. Les points de vue ont été accueillis jusqu'au 27 juin 2022 et publiés en ligne dans le dossier du projet. On trouvera [en ligne](#) les points de vue présentés par Pêches et Océans Canada, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Ressources naturelles Canada, la municipalité régionale de Halton et le public. L'AEIC examinera le changement au projet proposé, les points de vue exprimés et communiquera sa décision ultérieurement.

## 2.2 Visite du chantier par les organismes de réglementation

Le 9 juin 2022, des représentants de l'AEIC, de Pêches et Océans Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada ont effectué une visite d'une journée complète du chantier de Milton. Divers aspects des activités en cours ont été examinés, notamment le pont temporaire et les mesures d'atténuation sur l'ensemble du chantier. Aucune non-conformité n'a été relevée. La visite du 9 juin 2022 comprenait également une visite du terminal intermodal de Brampton du CN, à laquelle ont participé des représentants de l'AEIC et de l'Office des transports du Canada, pour observer les activités du terminal.

### 3.0 Engagement auprès de la collectivité

À partir de décembre 2021, le CN a avisé la collectivité des travaux de construction imminents, notamment au moyen de mises à jour sur le site Web du projet, de courriels, d'annonces dans les journaux et sur des tableaux numériques et de cartes postales. Selon les avis exprimés lors de la consultation publique de 2021, il s'agit des moyens de communication les plus importants par lesquels le CN peut communiquer avec la collectivité en ce qui a trait au projet.

En 2021, le CN a également mis sur pied le [comité de consultation des collectivités](#), co-présidé par deux [cofacilitateurs indépendants](#). Le comité a tenu deux réunions au cours du deuxième trimestre de 2022, soit le 7 avril et le 9 juin. En raison de la pandémie mondiale, les réunions régulières du comité ont été tenues virtuellement.

#### 3.1 Réunions du comité de consultation des collectivités

Les réunions du 7 avril et du 9 juin du comité de consultation des collectivités ont notamment porté sur les sujets suivants : consultation des groupes autochtones; développement résidentiel à proximité; réseau routier régional et sécurité routière; déboisement et débroussaillage; valorisation des habitats; et réutilisation et entretien des bâtiments patrimoniaux.

Au cours de la réunion du 9 juin, le représentant de la Nation huronne-wendat a indiqué qu'un contrôleur de chantier de la Nation avait confirmé la découverte fortuite d'une pointe de flèche sur le site de Milton le 9 mars 2022. Le membre du comité représentant la Nation huronne-wendat a indiqué que l'on trouve couramment des pointes de flèche et que cette découverte ne soulevait pas d'enjeu particulier. Le membre a profité de l'occasion pour souligner la valeur des contrôleurs de chantier et l'importance de pouvoir compter sur des protocoles de découverte fortuite et d'en montrer le fonctionnement.

L'intérêt des membres du comité à l'égard des bâtiments patrimoniaux du chantier mentionnés dans les [rapports sur la réutilisation et l'entretien du patrimoine](#) a donné lieu à la création d'un sous-comité du patrimoine culturel pour formuler des recommandations sur les usages futurs possibles. Le sous-comité se réunira périodiquement pour examiner les options relatives à la réutilisation de ces bâtiments et rendra compte de ses progrès aux réunions prévues du comité de consultation des collectivités.

#### 3.2 Rapport d'avancement du comité

Le comité de consultation des collectivités, sous la direction de ses cofacilitateurs, a rédigé un document qui fait état de ses activités au cours des derniers mois et que les membres peuvent transmettre à leurs groupes d'intervenants. Le document fournit des renseignements relativement au projet et aux sujets abordés, sans information publique provenant du CN. Les membres du comité ont trouvé le document utile et ont convenu que le rapport d'avancement devrait être produit périodiquement pendant l'année.

#### **4.0 Consultation des collectivités autochtones**

Le CN continue de rencontrer régulièrement la Première Nation des Mississaugas de Credit par le truchement d'un groupe de travail créé pour communiquer de l'information relativement au projet et trouver des débouchés économiques dans le cadre du projet et dans la zone d'activité du CN.

Le CN rencontre régulièrement la Nation huronne-wendat pour la tenir à jour relativement au projet.

Un représentant de la Nation huronne-wendat siège au comité de consultation des collectivités. La Première Nation des Mississaugas de Credit et les Six Nations de Grand River sont toujours invitées à prendre part au comité de consultation des collectivités, qu'il s'agisse d'en devenir membre permanent, d'assister aux réunions ou de faire des présentations au comité.

Les trois Nations participent activement aux travaux de contrôle sur le terrain. Des contrôleurs archéologiques étaient présents sur le chantier le 20 juin 2022, au moment où les excavations profondes et le creusage des nouvelles zones étaient en grande partie terminés. Il sera bientôt nécessaire d'effectuer d'autres contrôles concernant des excavations ciblées (p. ex. emplacement des traverses de canal, excavation de l'étang de gestion des eaux de pluie 1, excavation de l'oléoduc de Sun-Canadian), qui seront coordonnés avec chacune des collectivités autochtones afin de programmer les affectations et/ou de confirmer les présences.

#### **5.0 Publications sur le site Web du projet de Milton du CN**

Les documents ci-dessous ont été publiés sur le site Web du CN au cours de ce trimestre :

##### **Rapport annuel**

- [Rapport du premier trimestre de 2022](#)

## 6.0 Rétroaction et prise en considération des points de vue

Conformément à la section 2.2.2 du plan de communication assurant la liaison avec la collectivité, les moyens ci-dessous ont été mis à la disposition des parties susceptibles d'être touchées et de la population en général pour se faire entendre auprès du CN :

- a) Ligne de renseignements généraux du CN
- b) Comité de consultation des collectivités
- c) cnmilton.ca
- d) Ligne d'urgence
- e) Centre d'information sur le projet
- f) Engagement auprès des administrations locales
- g) Réseaux sociaux
- h) Protocole de signalement des plaintes relatives au bruit

Il est également possible de fournir une rétroaction par d'autres moyens, notamment en communiquant par courriel directement avec des membres du personnel du CN, des entrepreneurs ou d'autres services internes du CN sur des sujets précis.

Voici un résumé de la rétroaction reçue au deuxième trimestre de 2022 (d'avril à juin 2022). Ce tableau classe les points de vue exprimés par les parties susceptibles d'être touchées en thèmes clés, en indique la source et explique l'examen effectué par le CN ainsi que les mesures prises. Comme le prescrit la condition 4.9.3, cela comprend les plaintes relatives au bruit reçues et les mesures prises à cet égard au cours du trimestre.

### 6.1 Prise en considération par le CN de la rétroaction des collectivités et des intervenants

| SUJET   |                        |   |
|---|------------------------|---|
| Résumé  | Source                 | Prise en considération/mesures prises par le CN   |
| <b>1. Méthodes et protocoles de communication</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Préoccupations relatives à la confidentialité et à la distribution électronique de mises à jour du projet aux destinataires de la liste de diffusion du projet.</li></ul> | Correspondance directe | <ul style="list-style-type: none"><li>• Le CN a immédiatement repéré une erreur de distribution et a envoyé le message ci-dessous aux destinataires de la liste de diffusion : <i>Comme vous le savez, hier, nous avons diffusé une mise à jour par courriel sur le projet de centre logistique de Milton du CN. Malheureusement, nous y avons inclus l'adresse de courriel de toutes les personnes à qui elle a été envoyée. Nous nous excusons de cette erreur;</i></li></ul> |

| SUJET  |  |   |
|--|--|---|
| Résumé   | Source                                   | Prise en considération/mesures prises par le CN   |
|  |  | <p><i>nous apporterons des correctifs à notre façon de faire pour nous assurer que cela ne se reproduira plus.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le CN a supprimé de la liste de diffusion du projet 14 adresses de courriel à la demande de ces destinataires, qui ont choisi de ne plus recevoir de mises à jour concernant le projet.</li> </ul>  |
| <p><b>2. Construction et répercussions sur le réseau routier local</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt relatif à l'élargissement de Lower Base Line de deux à quatre voies.</li> <li>Intérêt à savoir à quel moment les travaux d'élargissement de la route auront lieu et si la route sera fermée pendant les travaux.</li> <li>Préoccupations relatives à la fermeture de la route et à la réponse d'un employé sur place.</li> </ul> | Correspondance directe                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre du projet du CN, l'élargissement de la route se limitera au passage inférieur; ainsi, la municipalité de Milton aura la possibilité d'élargir Lower Base Line dans l'avenir. De part et d'autre du passage inférieur, la route restera à deux voies; tout élargissement futur sera à l'initiative de l'administration routière.</li> <li>Un tronçon de Lower Base Line (entre First Line et Tremaine Road) devra être fermé temporairement pour permettre la construction du passage inférieur. On prévoit que la route sera fermée vers la fin de 2022 pour une longue période.</li> <li>Les travaux seront effectués la plupart du temps entre 7 h et 19 h. Il est possible qu'ils dépassent cette période à l'occasion, mais pas régulièrement.</li> <li>Le représentant du CN a répondu au citoyen qui a exprimé des préoccupations à propos d'un employé. Le CN s'est excusé et a demandé à en savoir davantage sur l'incident afin de prendre les mesures de redressement qui s'imposent. Le dossier demeure ouvert en attendant de plus amples renseignements de la part du citoyen en question.</li> </ul> |
| <p><b>3. Sécurité routière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préoccupations concernant la sécurité et les véhicules de travaux stationnés sur Tremaine Road.</li> </ul>   | Comité de consultation des collectivités | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le CN a travaillé avec l'entrepreneur en construction en vue de la mise au point de protocoles concernant les véhicules qui entrent sur la route d'accès et en sortent, de l'installation de panneaux indicateurs et de panneaux signalant la présence d'animaux et de la mise en place de moyens visant à assurer la sécurité routière à proximité, comme l'utilisation d'un signaleur pour diriger les camions qui s'engagent sur les routes d'accès et en sortent.</li> <li>Le CN continue de surveiller la sécurité dans le secteur et continuera de mettre en place des protocoles et de la signalisation de sécurité lorsque c'est nécessaire.</li> </ul>  |

| SUJET   |  |  |
|---|--|--|
| Résumé  | Source                                   | Prise en considération/mesures prises par le CN  |
|   |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le CN travaille en étroite collaboration avec l'entrepreneur en construction pour que les routes soient nettoyées et inspectées fréquemment afin d'assurer la sécurité des circulations.</li> </ul>   |
| <p><b>4. Réutilisation des bâtiments patrimoniaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt relatif aux intentions concernant les bâtiments patrimoniaux au chantier du projet, notamment pour la relocalisation et la réutilisation.</li> </ul> | Comité de consultation des collectivités | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un sous-comité du comité de consultation des collectivités tiendra des réunions distinctes, avec la participation du CN, pour examiner les possibilités de relocalisation ou de démolition. Le sous-comité rendra compte de l'avancement de ses travaux aux réunions régulières du comité de consultation des collectivités.</li> </ul>   |
| <p><b>5. Consultation des groupes autochtones</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêt relatif à la consultation des groupes autochtones par le CN.</li> <li>Intérêt relatif aux découvertes archéologiques au chantier du projet.</li> </ul>   | Comité de consultation des collectivités | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 7 avril 2022, un représentant de la Nation huronne-wendat a présenté au comité de consultation des collectivités un aperçu de la consultation des groupes autochtones ainsi que le point de vue et l'intérêt de la Nation concernant le site du projet de Milton du CN.</li> <li>Le contrôle effectué par la Nation huronne-wendat porte sur des questions touchant l'environnement, l'écologie, la biologie et le patrimoine.</li> <li>Le représentant a indiqué que la consultation consistait à s'assurer que la terre qui était autrefois huronne-wendat était bien traitée et à partager des enseignements tirés de l'histoire de la Nation avec ceux qui s'occuperont de la terre.</li> <li>La consultation des groupes autochtones par le CN au sujet du site de Milton a commencé en 2015 et le dialogue se poursuit. Des contrôleurs de chaque groupe autochtone ont participé aux phases 1 à 4 des évaluations archéologiques et sont sur place pendant les travaux de perturbation des sols à la recherche d'articles de valeur archéologique.</li> <li>Le CN continue de discuter avec les groupes autochtones concernant leur participation dans d'autres domaines, par exemple en ce qui a trait aux occasions d'emploi et de stage au chantier.</li> <li>En vertu du protocole de découverte fortuite, les travaux au chantier doivent cesser lorsqu'un objet de valeur archéologique est trouvé; un expert en archéologie en effectuera une évaluation et déterminera les étapes à suivre. Le CN s'assure que</li> </ul> |



| SUJET   |  |   |
|---|--|---|
| Résumé  | Source   | Prise en considération/mesures prises par le CN   |
|   |  | tous les entrepreneurs reçoivent une formation de sensibilisation concernant les objets archéologiques qui pourraient se trouver sur le site et le rôle du contrôleur.  |
| <p><b>6. Considérations socioéconomiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt relatif aux impôts que le CN paie pour le terrain utilisé dans le cadre du projet.</li> <li>• Préoccupations concernant l'utilisation des terrains autour du périmètre du projet, notamment l'identité des propriétaires et les usages futurs.</li> <li>• Intérêt relatif à la façon dont les constructeurs résidentiels à proximité du site informent les acheteurs potentiels du projet du CN.</li> </ul> | Comité de consultation des collectivités                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CN paie un impôt foncier agricole depuis l'achat du terrain et a transmis une présentation utilisée lors de l'audience de la commission de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) en 2019 qui indique ce que le CN a payé à ce jour et s'attend à payer en impôts fonciers à l'avenir.</li> <li>• Le CN possède 1 000 acres de terrain définis dans l'énoncé des incidences environnementales (EIE) et ne possède pas de propriétés au-delà du périmètre indiqué. Les terrains adjacents au site du projet appartiennent à des propriétaires fonciers indépendants. Le CN n'entretient pas de liens avec ces promoteurs et n'a donc aucune idée de la façon dont ces terrains seront développés. Une carte indiquant les limites de la propriété a été remise au comité de consultation des collectivités.</li> <li>• Le 9 juin 2022, un représentant de Great Gulf, une entreprise de construction résidentielle dont le développement borde le site de projet du CN, a présenté au comité de consultation des collectivités un aperçu du développement, du contexte du processus d'examen et d'approbation s'y rapportant (notamment pour le zonage municipal), de la collaboration avec le CN (pour les remblais et l'alignement des constructions) et des avis donnés aux acheteurs particuliers (notamment par des clauses d'avertissement).</li> </ul> |
| <p><b>7. Qualité de l'air et bruit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupations relatives à la qualité de l'air et au bruit.</li> <li>• Préoccupations relatives à l'augmentation du bruit et des vibrations le long de la voie au nord du site du projet.</li> </ul>  | Ligne de renseignements généraux<br>Avis en vertu de l'article 8 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un résident près de Derry Road a exprimé des préoccupations concernant la qualité de l'air, le bruit et les vibrations liés à la voie ferrée au nord du site du projet. Le CN a vérifié si des modifications avaient été apportées aux voies dans la zone en question de la subdivision de Halton. Le résident a été informé qu'aucune modification n'avait été apportée aux voies dernièrement.</li> <li>• Un résident habitant le long de Lower Base Line a exprimé sa préoccupation concernant le bruit des travaux annoncés dans l'avis transmis en vertu de l'article 8. Des discussions ont eu lieu avec cette personne et, dans le but de</li> </ul>  |

| SUJET  |        |  |
|--------|--------|--|
| Résumé | Source | Prise en considération/mesures prises par le CN  |
|        |        | répondre à sa préoccupation, le CN a arrêté les gros travaux dans le secteur pour aménager un remblai antibruit comme mesure provisoire pendant la construction. |